

Procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril 2025

La séance débute à 10h00

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC

Absent : Thomas CAVAYE.

La Secrétaire de mairie, Marie FARO assiste au conseil.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation des deux derniers procès-verbaux.

Les procès-verbaux des 18 février 2025 et 08 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité des présents.

- Délibération pour l'administration de la commune (secrétariat)

Marie FARO est pour l'instant stagiaire dans son poste.

Un examen de titularisation de secrétaires aura bientôt lieu.

Un problème se fait jour, les candidatures internes à cet examen ont été closes avant qu'elle soit en poste. Elle doit donc passer celui-ci en candidate externe.

Sa période stagiaire se termine à la fin du mois d'avril. Il est donc nécessaire de lui accorder un C.D.D de trois mois afin de lui permettre de continuer son travail et attendre l'examen. De plus, la catégorisation du poste de secrétariat a changé et passe de la catégorie C à la B. Il faudra donc supprimer le poste en catégorie C, ouvrir un poste en catégorie B et faire un appel à candidature.

Des délibérations doivent être prises à cet effet.

La délibération pour un C.D.D de trois mois est approuvée.

La délibération pour la suppression du poste en catégorie C est approuvée.

La délibération pour l'ouverture du poste en catégorie B est approuvée.

La délibération pour l'appel à candidature est approuvée.

Toutes ces délibérations ont été approuvées à l'unanimité des présents.

- Eau et assainissement

Le conseil avait autorisé M le Maire à faire une réponse à l'Agglo concernant les responsabilités dans la gestion de l'eau.

Après lecture de cette lettre, le conseil confirme son accord pour sa remise à l'Agglo.

L'ajout de compteurs de branche est prévu.

Une grosse fuite a été détectée rue de Montauriol.

- Questions diverses

M le Maire a coupé des arbres dans le ruisseau car ceux-ci risquaient de faire embâcle en cas de trop fort débit.

Un technicien de la Chambre d'Agriculture a fait une étude et nous a remis un rapport au sujet de l'artificialisation des sols avec le photovoltaïque. Il en ressort que seule une

parcelle (sur le domaine de Fabiès) serait éligible. Renseignements pris auprès de la Chambre d'Agriculture, ces études sont sujettes à caution.

Salle polyvalente : Des experts sont venus et il en ressort que le coût des réparations avoisinera 160 000 €. La commune devra s'acquitter d'une franchise de 10% et pourra récupérer la TVA.

Par contre il faudra faire des travaux supplémentaires qui consisteront en la création d'un trottoir de 1,50 m sur toute la périphérie de la salle ainsi que l'abattage des cyprès autour et derrière le bâtiment afin de protéger les fondations.

A priori, la salle sera utilisable pendant ces travaux.

La séance se termine à 12h00.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

